

TRANSACTIONS			PRIX TTC	A CHARGE DU	GESTION			PRIX TTC	A CHARGE DU	SYNDIC D'IMMEUBLES (suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)			PRIX TTC	A CHARGE DU
(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix) Les montants indiqués représentent les montants maximum pouvant être demandés par l'agence.					(suivant arrêté du 29/06/1990 relatif à la publicité des prix)									
I) VENTE					I) PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION*					I) FORFAIT ANNUEL DE GESTION COURANTE				
A) Appartements - Maisons - Immeubles - Parts de SCI					Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06/07/1989) Locaux meublés - commerciaux - professionnels Autres locaux (garages - entrepôts...)					De 0 à 10 lots principaux 2 600,00 € SYNDICAT				
de 0 à 20 000.00 € = forfait minimum de 2 000,00 € vendeur ou acquéreur					8% sur les encaissements bailleur					à partir de 11 lots principaux (prix par lot principal) de 150.00 à 300.00 SYNDICAT				
de 20 001.00 à 100 000.00 € = % sur prix net vendeur 10% vendeur ou acquéreur					Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières (en sus de la gestion) 3.5% sur les encaissements bailleur					II) PRESTATIONS PARTICULIERES				
de 100 001.00 à 200 000.00 € = % sur prix net vendeur 9% vendeur ou acquéreur										A) PRESTATIONS RELATIVES AUX REUNIONS ET VISITES SUPPLEMENTAIRES (AU DELA DU CONTENU DU FORFAIT)				
de 200 001.00 à 300 000.00 € = % sur prix net vendeur 8% vendeur ou acquéreur					Garantie du paiement des loyers impayés et des détériorations immobilières avec vacance locative (en sus de la gestion) 6% sur les encaissements bailleur					Assemblée générale supplémentaire coût horaire SYNDICAT				
de 300 001.00 à 600 000.00 € = % sur prix net vendeur 7% vendeur ou acquéreur										Conseil syndical supplémentaire coût horaire SYNDICAT				
plus de 600 000.00 € = % sur prix net vendeur 6% vendeur ou acquéreur					II) PRESTATIONS PARTICULIERES*					Visite supplémentaire de la copropriété coût horaire SYNDICAT				
B) Locaux commerciaux - fonds de commerce - terrains					Constitution de dossier d'une nouvelle gestion 170,00 € bailleur					B) PRESTATIONS RELATIVES AU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION				
% sur prix net vendeur 10% vendeur ou acquéreur					Gestion financière, administrative, comptable et suivi de travaux à partir de 1.500 € TTC 5% du montant des travaux bailleur					Etablissement ou modification du règlement de copropriété coût horaire SYNDICAT				
C) Divers					Fourniture des éléments pour la déclaration annuelle des revenus fonciers 80,00 € bailleur					Publication de l'état descriptif de division et du règlement de copropriété coût horaire SYNDICAT				
Estimation (prix par heure) 85,00 € vendeur					Représentation du mandant aux assemblées générales (prix par heure) 85,00 € bailleur					C) PRESTATIONS DE GESTION ADMINISTRATIVE ET MATERIELLE RELATIVES AUX SINISTRES				
Bareme applicable pour les ventes en viager sur la base de la valeur vénale du bien					Représentation du mandant à la livraison d'un logement neuf (prix par heure) 85,00 € bailleur					Déplacements sur les lieux coût horaire SYNDICAT				
II) LOCATION					Traitement d'un dossier de fin de gestion (prix par heure) 85,00 € bailleur					Prise de mesures conservatoires coût horaire SYNDICAT				
A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)					Demande de subvention auprès de l'ANAH (prix par heure) 85,00 € bailleur					Assistance aux mesures d'expertise coût horaire SYNDICAT				
Visite - constitution du dossier - rédaction du bail (selon zone)					Suivi d'un dossier contentieux locataire hors garanties locatives (prix par heure) 85,00 € bailleur					Suivi du dossier auprès de l'assureur coût horaire SYNDICAT				
					de 8.00 à 10.00 €/m2 bailleur					Suivi d'un dossier de sinistre assurance hors garanties locatives (prix par heure) 85,00 € bailleur				
Etat des lieux					Rédaction d'un avenant au bail 170,00 € locataire					Mise en demeure d'un tiers par lettre recommandée avec AR 40,00 € SYNDICAT				
					de 8.00 à 10.00 €/m2 locataire					Frais de souscription d'un contrat d'assurance multirisque habitation 12,00 € locataire				
Entremise et négociation 5% du loyer annuel HC bailleur					Frais de gestion d'un contrat d'assurance PNO (prix par an) 12,00 € bailleur					Suivi du dossier transmis coût horaire SYNDICAT				
B) Locaux commerciaux et professionnels					Suivi dossier diagnostic parties communes 45,00 € bailleur					E) AUTRES PRESTATIONS				
Négociation - état des lieux - rédaction du bail 10% du loyer triennal locataire					Autres prestations sur présentation d'un devis accepté par le mandant					Préparation des décisions d'acquisition ou de dispositions des parties communes coût horaire SYNDICAT				
C) Garages, Parkings et annexes					III) LOCATIONS ACCESSOIRES A LA GESTION*					Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s) non approuvé(s) ou non réparti(s) coût horaire SYNDICAT				
Entremise - négociation - état des lieux - rédaction du bail					A) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06/07/1989)					Représentation du syndicat aux assemblées d'une structure extérieure coût horaire SYNDICAT				
					120,00 € bailleur					Visite - constitution du dossier - rédaction du bail - état des lieux 1 mois de loyer HC locataire				
					Entremise et négociation 50€ pour les 1 et 2P locataire					Constitution et suivi d'un dossier de subvention accordé au syndicat coût horaire SYNDICAT				
					100€ pour les 3P et + locataire					Immatri-culation initiale du syndicat 170,00 € SYNDICAT				
					Le montant du par le locataire ne pourra pas être supérieur à 11 ou 13€/m² selon la zone					F) AUTRES FRAIS ET HONORAIRES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIETAIRES				
					Visite - constitution du dossier - rédaction du bail - état des lieux 1 mois de loyer HC bailleur					Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception 40,00 € COPROPRIETAIRE				
					Entremise et négociation 50€ pour les 1 et 2P bailleur					Relance après mise en demeure 20,00 € COPROPRIETAIRE				
					100€ pour les 3P et + bailleur					Conclusion d'un protocole par acte sous seing privé coût horaire COPROPRIETAIRE				
					B) Locaux commerciaux et professionnels					Frais de constitution d'hypothèque 170,00 € COPROPRIETAIRE				
					Négociation - état des lieux - rédaction du bail 10% du loyer triennal locataire					Frais de mainlevée d'hypothèque 170,00 € COPROPRIETAIRE				
					C) Garages, Parkings et annexes					Dépôt d'une requête en injonction de payer 170,00 € COPROPRIETAIRE				
					Négociation - état des lieux - rédaction du bail 120,00 € bailleur					Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice 480,00 € COPROPRIETAIRE				
					120,00 € locataire					Suivi du dossier transmis à l'Avocat coût horaire COPROPRIETAIRE				
					* En cas de prestations multiples, un devis sera soumis à l'acceptation du mandant.					Etablissement de l'état daté 380,00 € COPROPRIETAIRE				
										Opposition sur mutation 85,00 € COPROPRIETAIRE				
										Délivrance d'une copie du carnet d'entretien 25,00 € COPROPRIETAIRE				
										Délivrance d'une copie des diagnostics techniques 25,00 € COPROPRIETAIRE				
										Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un DPE individuel 85,00 € COPROPRIETAIRE				
										Délivrance d'une copie certifiée conforme 25,00 € COPROPRIETAIRE				
										III) DETAIL DU COUT HORAIRE				
										Pendant les heures ouvrables 85,00 €				
										En dehors des heures ouvrables : jusqu'à 22 heures 125,00 €				
										En dehors des heures ouvrables : au-delà de 22 heures 170,00 €				